



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 121621

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la célébration des mémoires des anciens hommes d'État de notre pays. En effet, à l'image de la mobilisation du village du Mont-sous-Vaudrey (Jura), qui se mobilise pour la mémoire de Jules Grévy, avec l'association Grévy 2007, pour le souvenir de ce président français de la 3e République, il pourrait être intéressant de promouvoir ce type d'initiatives républicaines du souvenir. Un recensement de ces lieux de naissance de nos hommes et femmes d'État permettrait d'illustrer l'histoire de notre République et la diversité provinciale et souvent rurale des dirigeants publics de notre pays. Cette initiative serait de plus susceptible de recueillir le soutien des municipalités concernées. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte promouvoir cette recherche et cette célébration dans les années qui viennent.

Texte de la réponse

La proposition de l'honorable parlementaire d'honorer le souvenir des anciens hommes d'État français sur leurs lieux de naissance est intéressante mais nécessite une étude préalable approfondie. Il apparaît en effet que la réalisation d'un tel projet implique obligatoirement l'accord des collectivités territoriales concernées, ce qui ne peut être considéré a priori comme acquis et devra être négocié. Cette proposition nécessite en outre de fixer des critères clairs et objectifs permettant de distinguer, parmi les nombreux anciens hommes publics français, ceux qui méritent véritablement le qualificatif « d'homme d'État ». C'est la raison pour laquelle le ministre de la culture et de la communication, sensible à cette initiative, a décidé de confier au Haut Comité des Célébrations nationales, instance consultative placée auprès de lui et pleinement compétente dans un tel domaine, la mission d'étudier les enjeux et conséquences d'un tel projet. Dès que les résultats de cette étude auront été transmis au ministre, celui-ci ne manquera pas de les faire connaître à l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121621

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3231

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4463